

Affaire : SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY – Procédure de redressement – ouverture : 31 juillet 2024
Tribunal de Commerce de BORDEAUX
RG n°2024L03047

**PROPOSITION DE PLAN DE REDRESSEMENT
SELON LES DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 631-19 et L. 626-1 ET SUIVANTS
DU CODE DE COMMERCE**

**A Monsieur le Président et Mesdames, Messieurs les Juges
composant la Chambre des procédures collectives du Tribunal de commerce de
BORDEAUX**

A LA REQUÊTE DE :

La SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY, au capital de 100.000,00€ dont le siège est 13 route de Perriche – 33750 BEYCHAC ET CAILLEAU immatriculée au RCS de BORDEAUX sous le numéro 884 305 962, agissant poursuites et diligences de sa Présidente Madame Marie ROCHE,

Ayant pour Avocat **Maître Alexandre BIENVENU**, Avocat au Barreau de BORDEAUX,

A L'HONNEUR DE :

Vous présenter un projet de plan de redressement et paiement de 100 % du passif échu et à échoir, selon les dispositions de l'article L.631-19 et L.626-1 et s. du Code de Commerce, dans les conditions suivantes :

1- Présentation de la SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY :

La société VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY (ci-après VRT) a pour objet le négoce et le conditionnement de vins et spiritueux, l'activité d'agent commercial en vins et spiritueux, l'oenotourisme.

Elle a été créée en juin 2020 par la famille ROCHE, actionnaire à 51 %, et la famille TEYCHENEY, actionnaire à 49 %, avec pour objectif de vendre par l'intermédiaire de cette société les vins issus du Domaine de la Grave (détenue par la SCEA ROCHE) et ceux issus du Château La Loubière (détenue par la SCEA VIGNOBLES TEYCHENEY ROUX), la famille

ROCHE mettant à disposition de la SAS VRT ses compétences et son expérience dans le domaine de la vente aux particuliers.

2- Résultats sur les derniers exercices

Les chiffres d'affaires réalisés depuis le début de l'activité sont les suivants :

- Chiffre d'affaires au 31 octobre 2021 (17 mois) : 660 037 €
- Chiffre d'affaires au 31 octobre 2022 : 674 697 €
- Chiffre d'affaires au 31 octobre 2023 : 762 138 €

Le chiffre d'affaires est conforme aux prévisions.

Toutefois, les charges sont apparues dès le départ très élevées en raison du prix d'achat des vins qui n'a jamais été corrélé au prix de revente.

Il en a donc résulté des résultats déficitaires et une dette fournisseur en augmentation constante (426 870 euros en 2021 et 784 280 euros en 2022).

En l'absence d'accord pour fixer un prix d'achat qui soit cohérent avec le prix de mise en marché des vins, la SCEA TEYCHENEY ROUX a mis un terme au contrat de partenariat de sorte que la SAS VRT a dû rapidement réorienter son activité en sourçant des vins d'autres récoltants.

En juillet 2024, en raison d'une saisie-conservatoire diligentée par la SCEA TEYCHENEY ROUX sur les comptes de la SAS ROCHE TEYCHENEY en paiement sa créance fournisseur, celle-ci n'a eu d'autre choix que de solliciter l'ouverture d'un redressement judiciaire qui lui a été accordé le 31 juillet 2024, pour opérer sa restructuration en cours de redressement.

2- Dernière situation connue :

Au 31 octobre 2024, son chiffre d'affaires s'établit à 701 188 euros, et son résultat s'établit à 153 391 euros, qui s'explique par la réduction des charges de 34 %.

Les comptes de la période d'observation (période d'août 2024 à janvier 2025, soit sur 6 mois) présentent un EBE qui s'élève à 51 513,79 € pour un chiffre d'affaires global de 229 196,89€.

Au cours des 10 derniers mois, la SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY s'est essentiellement employée à reconstituer la marge commerciale qui lui faisait défaut, ce qu'elle a pu réaliser en diversifiant les produits viticoles proposés sur son catalogue et en fixant elle-même le prix d'achat des vins.

3- Perspectives :

Le prévisionnel établi par l'Expert-comptable de la SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY fait apparaître un résultat annuel qui s'établit ainsi :

- 31 081,00 euros pour l'exercice 2025/2026
- 35 192,00 euros pour l'exercice 2026/2027
- 39 702,00 euros pour l'exercice 2027/2028.

4- Passif du redressement judiciaire :

Le passif s'établit ainsi :

- Passif déclaré : 942 049,00€
- Passif pouvant être admis (en cours de vérification) : estimé à environ 700.000,00€
- Passif admis mais dont le paiement interviendra en fin de plan et uniquement si la situation de la SAS le permet : 512 793,00€
- Passif à régler dans le cadre du plan : 200 000,00 euros environ.

5- Proposition de plan de redressement :

Dans ces conditions, il est proposé aux créanciers les modalités suivantes d'apurement du passif :

- concernant les créances admises dont le montant maximal est de 500,00€ : remboursement sans remise, ni délai, conformément aux dispositions de l'article R 626-34 du Code de commerce, soit à l'adoption du plan ;
- concernant les créances AGS : paiement également à l'adoption du plan ;
- concernant les autres créanciers (échus et à échoir) : remboursement en 8 pactes annuels égaux, soit 11% du passif admis, le premier pacte intervenant à la date anniversaire de l'adoption du plan de redressement ;
- concernant la créance de la SCEA ROCHE : paiement en fin de plan, après remboursement de tous les créanciers et uniquement si la situation de la SAS le permet.

PAR CES MOTIFS
PLAISE AU TRIBUNAL

*Conformément aux dispositions des articles L. 626-1 et s. du Code de Commerce,
Vu les pièces versées,*

- **ACCUEILLIR** favorablement la proposition de plan de redressement présentée par la SAS VIGNOBLES ROCHE TEYCHENEY consistant au :
 - remboursement sans remise, ni délai conformément aux dispositions de l'article R 626-34 du Code de commerce des créances admises dont le montant maximal est de 500,00€ ;
 - Remboursement à l'adoption du plan des créances AGS ;
 - Remboursement des autres créanciers (échus et à échoir) en 8 pactes annuels égaux, soit 12,5% du passif admis, le premier pacte intervenant à la date anniversaire de l'homologation du plan ;
 - concernant la créance de la SCEA ROCHE : paiement en fin de plan, après remboursement de tous les créanciers et uniquement si la situation de la SAS le permet.

- **HOMOLOGUER** en l'état le présent plan de redressement.

**Sous toutes Réserves,
Dont Acte.**

Fait à Bordeaux,
Le 07/05/2025



LISTE DES PIÈCES :

Pièce n°1 : bilan 31 octobre 2024

Pièce n°3 : comptes de la période d'observation août 2024/janvier 2025

Pièce n°2 : Etude prévisionnelle du Cabinet d'expertise-comptable Expert et Solutions